

Département de l'Essonne

Commune d'Étiolles



---

#### 6.2.4- Note sanitaire et de traitement des déchets

---

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal  
en date du 26 septembre 2012

## 1. Le réseau d'eau potable

La SEE (société des eaux de l'Essonne) gère les réseaux d'alimentation en eau potable.

La commune est alimentée en eau potable par le captage des Canardières, situé sur la commune de Morsang-sur-Seine, dont l'eau subit un traitement à la station de Saintry. La gestion est assurée par la Lyonnaise des Eaux. L'eau potable est de bonne qualité.

Il existe sur le territoire un captage d'eau qui n'est plus utilisé pour l'alimentation d'eau potable mais dont la déclaration d'utilité publique (DUP) n'a pas été levée.

D'après les contrôles sanitaires effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau potable à Etiolles est de bonne qualité.

## 2. Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale

La SEE (société des eaux de l'Essonne) gère les réseaux d'assainissement et d'eau pluviale. Le réseau collecte les eaux usées provenant de 794 habitations ou immeubles. Le réseau est composé de 16 km de collecteurs

Le réseau d'assainissement est de type séparatif sur une grande partie du territoire.

La commune est assainie par la station d'épuration d'Evry. La capacité de la station d'épuration est de 250 000 équivalents-habitants. Elle dépollue les effluents de 16 communes dont 7 situées sur la rive droite de la Seine. Après traitement, les effluents sont rejetés dans la Seine. Un contrôle des performances de la station d'épuration est réalisé chaque mois et pour l'année 2010, les prélèvements sont tous conformes.

Une étude va être lancée sur les Bois du Cerf (actuellement en réseau unitaire public) afin d'améliorer la récupération des eaux pluviales

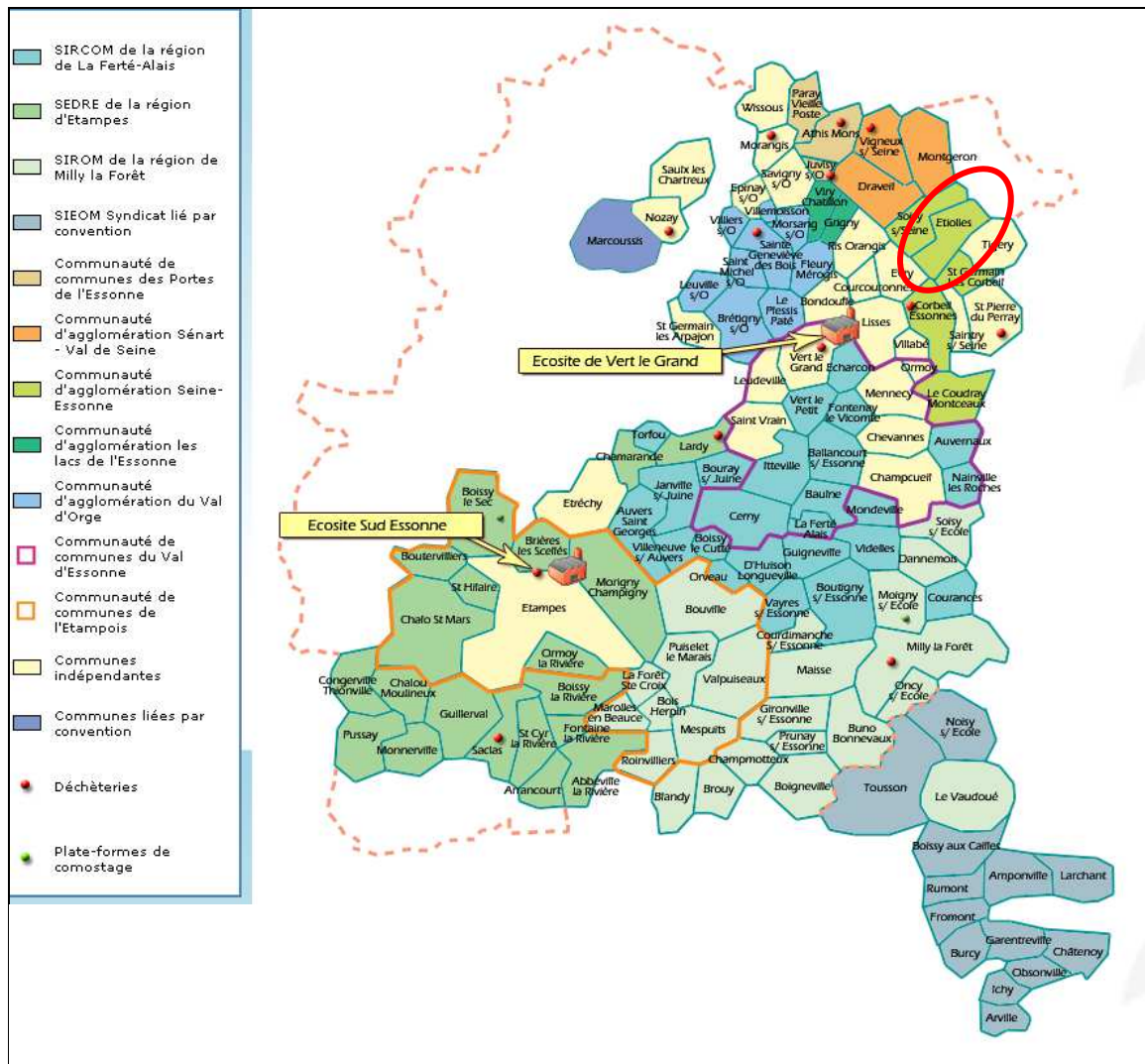
### 3. La gestion des déchets

La gestion globale des déchets et leur collecte est assurée par la communauté d'agglomération Seine-Essonne. Elle se répartit de la manière suivante :

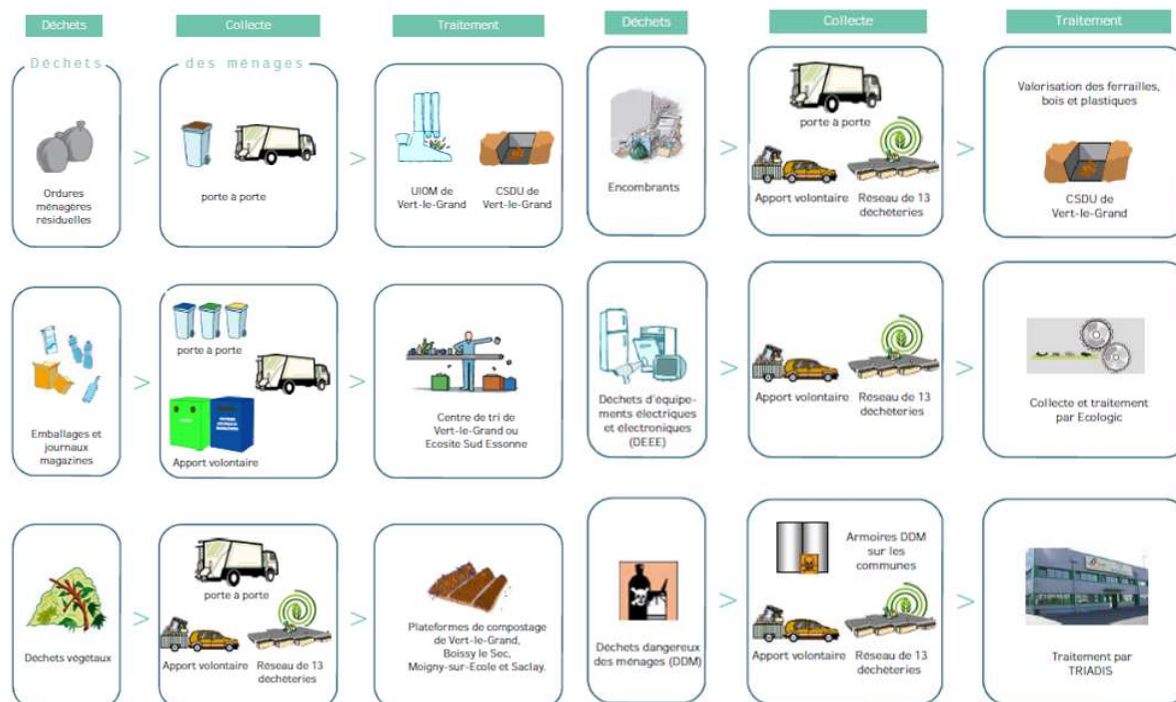
- ordures ménagères : 2 fois par semaine
- emballages : 1 fois par semaine
- verre et papier : 2 fois par mois
- déchets verts : 2 fois par mois de mars à décembre
- encombrants : 1 fois tous les 2 mois

Le traitement des déchets est assuré par le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des Déchets et des Ordures Ménagères).

Pour répondre à l'augmentation du flux de déchets, le SIREDOM avec le soutien du Département, de la Région, de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau, a décidé de développer sur son territoire un véritable réseau de déchetteries. Les plus proches d'Etiolles se situent à Corbeil-Essonne, Saint-Pierre-du-Perray, Vert-le-Grand, Milly-la-Forêt et Sainte-Geneviève-des-Bois.



Les déchets sont ensuite traités dans différents centres selon leur nature.



Source : SIREDOM, 2008